

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE

DE LYON



Année 1918

(NOUVELLE SÉRIE)

TOME SOIXANTE-CINQUIÈME

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

36, PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU

MÊME MAISON A GENÈVE ET A BALE

1919

LES LOUPS ENRAGÉS

DANS LES ALPES-MARITIMES

PAR

LE COMMANDANT GAZIOT

Les loups ont, de tout temps, infesté le département des Alpes-Maritimes. Leur destruction complète ne date que de 1870.

D'une délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 1804 (21 germinal an XII), il ressort que les faubourgs de Nice : Bellet, Fabron, Magnan, étaient souvent terrorisés par ces animaux venus d'Aspremont, Cabanes et Tourettes ; blessant les hommes en s'attaquant à eux (1). Ces loups étaient souvent enragés et il est intéressant d'apprendre comment, à cette époque, voir même aux époques antérieures, on soignait cette terrible maladie : la traduction d'une lettre écrite en italien, par le docteur Raiberti, de Saint-Martin-Vésubie, le 15 février 1786, au médecin Milon, de Nice (2), indique bien l'indécision des esprits dans ces tristes circonstances :

« Très cher Monsieur et ami,

« En même temps que j'ai l'avantage de professer envers votre très chère seigneurie mes regrets distingués, j'ai l'occasion de vous faire connaître un fait terrible qui a eu lieu ici,

(1) Le maire de Nice, Romey, à la suite de ces incursions, désigna, pour opérer des battues contre les loups, le chef du 4^e bataillon de la garde nationale et il fut décidé que tout citoyen qui apporterait une tête de loup recevrait une prime de 60 francs, mais seulement pendant huit jours. Ce délai passé, des gratifications en numéraire devaient être simplement distribuées. (Archives municipales de Nice. Délibération XIII.)

(2) Cette lettre m'a été communiquée aimablement par M. Boréa Guillaume, ancien avoué à Nice.

mercredi passé, 13 courant : un loup, dans le voisinage du village, vers midi, a assailli une pauvre femme, l'a tuée et lui a dévoré la face.

« Des hommes accoururent à son secours, mais, à leur approche, la bête sauvage, aussitôt abandonna la femme, se jeta sur eux et les mordit au visage.

« Devant ce douloureux spectacle, plusieurs personnes armées, se réunirent pour égorger cette bête féroce, mais, dès que quelqu'un s'avançait, il se précipitait sur lui avec la plus grande férocité ; si bien que, dans l'espace d'une heure environ, il a tué ladite femme et mordu, bien plus, déchiré le visage de sept hommes et d'une femme, fille de la défunte victime. Enfin, le dernier de ces malheureux, voyant le loup se jeter contre lui, les pattes déjà dressées pour l'attaquer à la figure, comme les autres, le saisit entre ses bras, le terrassa et, avec l'aide des autres, réussit à le tuer. Mais, avant, ils se traînèrent à terre, tous deux, pendant quelques instants, jusqu'à ce que le loup ait été vaincu par celui qu'il avait assailli, jeune homme robuste et solide travailleur.

« Etant donné un tel carnage, il est inmanquable que ce loup était enragé ; donc les malheureux blessés doivent s'attendre à un pareil sort.

« Pour le moment, comme remède à leurs blessures, selon l'avis de MM. Fossat, Liétard et autres, nous soignons les plaies avec les détersifs ordinaires, unis à l'onguent mercuriel ; nous stimulons, en outre, la sueur survenue avec les diaphorétiques, et nous leur donnons de légers purgatifs composés de mercure doux et de scammonée.

« Comme les plaies, ainsi que je vous l'ai dit, sont pour la plupart à la tête, et que les déchirures sont profondes, on n'ose pas employer le mercure aux doses qui conviennent et nous faisons plutôt usage des détersifs tels que la térébenthine et la myrrhe unis au miel et aux jaunes d'œuf. Quant au régime, il consiste en soupes, bouillons et tisanes d'orge, de graminées et de bardane ; cela pour soulager les malades, en attendant les événements. En même temps, nous soupirons avec anxiété, après les mesures urgentes que doit prescrire le magistrat de la santé, lequel a été mis au courant par courrier. Nous verrons plus tard ce qu'il adviendra de ces infortunés.

« Vous comprendrez très bien mon anxiété dans de telles circonstances, car il s'agit de maladies que je n'ai jamais vues, et cela joint à la faiblesse de mes capacités et de ma pratique naissante dans notre difficile profession.

« En tout cas, tout se fait avec le consentement de guides sages, tels que d'abord le médecin Baldoni, les premiers chirurgiens du pays et mon père, bien qu'il soit alité.

« Je prie instamment, votre très chère seigneurie, de vouloir bien m'indiquer la règle que je dois suivre en cette circonstance, car je compte sur la continuation de vos faveurs à mon égard, faveurs dont j'ai fait l'expérience par le passé.

« Avec mes respects très distingués pour Madame votre très chère épouse ; avec l'expression de mon estime et de mon affection, je me dis, à nouveau, de votre très chère seigneurie, votre très dévoué et très obligé serviteur et ami.

« Signé : *Le Médecin Raiberti fils.*

Saint-Martin (Vésubie), le 15 février 1788 (1). »

Il est regrettable qu'on ne connaisse pas la réponse qui a été faite à cette lettre. On comprend les perplexités du médecin, à cette époque, dans des circonstances semblables. Aux siècles derniers on en était à suivre les remèdes préconisés par Dioscoride, ce fameux médecin grec de 1^{er} siècle de notre ère, qui prescrivait, dans le cas présent, des cendres de cancrès (2) de rivières bues, pendant trois jours, dans du vin avec une cuillerée de poudre de farine, de gentiane, de l'urine de chien, du foie de chien enragé mangé rôti ; fermentation de toutes espèces de saumures de poissons, de la racine de fenouil hachée menu et appliquée avec du miel, etc. ;

Ou aux remèdes de Mathiolo [médecin naturaliste de Sienna (1500-1577)] indiqués dans son immense répertoire qui renferme, à peu près, la science botanique médicinale de cette époque. Il prescrivait de l'eau de fiente de personne prise en breuvage :

de la racine d'angélique bue avec du nitre.

des emplâtres de Potamogeton.

des breuvages d'armoise, d'ail, de petite centaurée, germandrée, écorces de figuier, etc.

(1) L'adresse : à Monsieur le Médecin Milon, à Nice, est écrite en français.

(2) Cancrè, écrevisse ♀

Les médecins d'une époque moins éloignée ont, pendant longtemps, appliqué sur les blessures faites par les chiens ou loups enragés, la racine de fenouil broyée avec du miel. C'est un vieux remède de Discoride qui n'a pas eu plus de succès que les autres.

La Lampourde épineuse (*Xanthium spinosum*) plante monoïque, de la famille des *Ambrosiacées*, que l'on trouve dans les lieux incultes, les décombres ; croissant dans les provinces de la Ligurie, en Autriche, Hongrie, Espagne, Portugal et dans les environs de Nice, a été considérée, pendant quelque temps, aussi comme un remède spécifique contre l'hydrophobie, d'après le Dr Grzymala, de Podolie. J.-B. Barla en a même fait le sujet d'un article en 1876. L'illusion n'a pas été de longue durée !

Le terrible épisode de Saint-Martin-Vésubie n'est pas le seul qui se soit présenté à cette époque : au mois de germinal an XII, beaucoup d'individus furent mordus dans les campagnes d'Aspremont et de Falicon, près Nice, Ardoin ; le maire de ce dernier village, informa le préfet, que le 21 germinal, un berger nommé Barthélemy Guiglioni avait été mordu à la jambe par un loup enragé. Ce berger, originaire de la Briga, fut soigné par le chirurgien Arnaldi ; mais, comme le berger n'avait pas suivi le traitement prescrit, dit le maire, il mourut des suites de sa blessure. Il existe, à ce sujet, un rapport du dit chirurgien donnant des détails sur le traitement qu'il avait prescrit. Ce rapport date du 19 messidor an XII. Il fut transmis au préfet par Chassepot, sous-préfet de Monaco à cette époque.

Ce même loup, ou d'autres animaux de cette espèce, firent d'autres victimes dans la campagne d'Aspremont. Ainsi une petite fille fut mordue le 20 germinal au quartier de Colomars ou des Vallières et succomba également. Voici le texte de la lettre qu'adressa à ce sujet, le maire d'Aspremont, au préfet le 12 ventôse an XII :

« Un chirurgien des Tourettes, Jules-César Massiera, fut appelé à donner ses soins à la petite fille, mais il était trop tard, et l'enfant, malgré une médication énergique, ne put être sauvée. »

Dans le premier cas, celui de personnes mordues dans la

campagne d'Aspremont, la mort survint dans un délai de quarante à cinquante jours, faute de s'être conformé aux prescriptions du médecin appelé à temps assura le maire.

Dans le second cas, la petite fille ne semble avoir été soignée, que dix mois après l'accident et le chirurgien constata que tout remède était désormais inefficace.

On sait qu'un certain nombre d'animaux, outre le chien et le loup, peuvent contracter la rage : le chat, le renard, le mouton, le bœuf, le porc, le cheval, etc. La rage de l'homme provient toujours de la morsure d'un de ces animaux enragés. Suivant la région mordue et la virulence du contagé (c'est-à-dire de la substance vivante par laquelle se fait la transmission de la maladie), la période d'incubation est de vingt à trente jours chez les enfants. Elle varie d'ordinaire de trois à huit semaines chez l'adulte et peut même durer jusqu'à dix-huit mois.

Elle évolue habituellement en trois périodes : dépression, angoisse, puis neurasthénie excessive de tous les sens (sensibilité exagérée). Spasmes du larynx et du pharynx, provoqués par les mouvements de déglutition, aussi les malades évitent-ils d'avaler la salive qui s'écoule hors de la bouche, puis troubles cérébraux, fièvre intense (deux jours), enfin période paralytique ou asphyxique.

De nos jours, l'agent pathogène de cette infection n'a pas encore été ni isolé ni cultivé, bien que certains observateurs aient pu observer dans le bulbe et les nerfs un microbe spécial (Roux, Bouchard, Foll.)

Le traitement consiste localement en lavages antiseptiques de la morsure, et surtout dans la cautérisation profonde de la plaie au fer rouge.

Le traitement général est la vaccination antirabique qui est pratiquée à l'Institut Pasteur depuis 1885.

Pasteur montra que la moelle d'animaux enragés, délayée dans un bouillon stérilisé était virulente, c'est-à-dire, qu'injectée dans le tissu sous-cutané ou sous la dure-mère d'animaux sains, elle produisait la rage. Il put modifier cette virulence et l'atténuer de telle sorte, que les animaux inoculés ne devenaient pas enragés, mais étaient réfractaires à la rage, c'est-à-dire vaccinés ; bien plus, il observa que l'effet réfractaire

obtenu par le virus atténué, se développait plus rapidement que n'évoluait la rage elle-même, si bien que l'immunité acquise par la vaccination faite après l'inoculation, apparaît assez tôt pour empêcher la propagation du virus inoculé et permettre à l'organisme de le détruire. Le traitement de la rage était trouvé. Pasteur se servait de moelles de lapins rabiques et obtenait l'atténuation de la virulence par la dessiccation de ces moelles.

La méthode de traitement consiste en des injections sous-cutanées de moelles rabiques de plus en plus virulentes.